

COMPTE-RENDU

Séance du Conseil municipal du mercredi 19 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf septembre à vingt heure trente, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le treize septembre deux mille dix-huit, s'est réuni salle du Conseil en mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame le Maire, Catherine ARENOU.

Etaient présents:

Mme ABLOUH, M. LONGEAULT, M. BONNEAU, Mme FIGUIERE, M. BOUCHELLA, Mme KHARJA-TEHHOUNE, Mme BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

M. DUBOIS, M. CAMARA, M. GOURVENEK, M. LIAOUI, M. NGUYEN, Mme MEVEL, M. JALLOT, Mme TOUSSAINT, M. BAUFFE, M. THIEBAUT Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

- | | |
|---------------|-------------------------------------|
| - M. GAILLARD | (Procuration à Mme ARENOU) |
| - M. NOURINE | (Procuration M. GOURVENEK) |
| - Mme DUFFAUT | (Procuration à M. LONGEAULT) |
| - M. GUILLARD | (procuration à Mme BELHADJ-ADDA) |
| - Mme LITI | (procuration à Mme KHARJA-TEHHOUNE) |
| - M. BRENOT | (procuration à Mme FIGUIERE) |

Absents :

Mme CHARRIER, Mme CREPPY, M. ABDELBAHRI, Mme BIZET.

APPEL NOMINAL

Madame le Maire a procédé à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que le Conseil peut valablement délibérer et donne lecture de l'ordre du jour.

1. SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur LONGEAULT est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE :

Madame Catherine ARENOU, Maire rapporteur, a proposé au Conseil municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du 4 juillet 2018.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2018.

3. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Madame Catherine ARENOU, Maire a informé le Conseil municipal des décisions qui ont été prises depuis le dernier Conseil municipal :

1. Décision du 18 juillet 2018 portant signature d'un contrat de prêt auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France
2. Décision du 18 juillet 2018 portant signature d'un contrat de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France
3. Décision du 13 août 2018 portant signature d'une convention d'occupation d'un local commercial sis 3, rue de l'Hautil

Le Conseil municipal a pris connaissance des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations.

4. DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE 2018

Le rapporteur, a rappelé au Conseil municipal que la note interministérielle n°INTB17001806689N du 6 avril 2018 arrêtant la liste des communes éligibles à la Dotation Politique de la Ville (DPV) pour 2018, retient la ville de Chanteloup-les-Vignes comme faisant partie des communes du département pouvant prétendre à la (DPV).

Au vu des objectifs prioritaires fixés par le contrat de ville de nouvelle génération 2015-2020, ainsi que ceux identifiés pour 2018 et du bilan des actions mises en œuvre dans le cadre de la DPV en 2017, Mme le Maire propose de solliciter la Dotation Politique de la Ville pour les actions et montants suivants :

En Fonctionnement :

- **110 000€** pour le renforcement de l'accès à la restauration scolaire des enfants des familles en difficulté financière,
- **65 675 €** pour le renforcement des moyens d'intervention après rénovation urbaine,
- **52 400 €** pour le renforcement de l'accès aux structures municipales de petite enfance pour les personnes en recherche d'emploi,
- **35 000 €** pour l'accompagnement des publics en difficulté par le service médiation,
- **30 000 €** pour l'accompagnement et soutien aux parcours de réussite,
- **10 000 €** pour le renforcement de l'égalité des chances par l'amélioration de l'accès aux pratiques culturelles,
- **34 000 €** pour le dispositif de prévention pour les adolescents chantelouvais « Aller vers l'AVENIR »,
- **30 000 €** pour le dispositif atelier prévention par le sport – Sport passion et Sport fille,

En Investissement :

- **326 727 €** pour la réhabilitation du groupe scolaire Rimbaud

Soit au total une Dotation de Politique de la Ville de **693 802 €** dont **367 075 €** en fonctionnement et **326 727 €** en investissement.

Le coût global de ces actions s'élèvera à **1 685 653 €**.

Ayant pris connaissance de ces éléments, le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

D'ADOPTER à l'unanimité les projets soumis à la Dotation de Politique de la Ville et leur plan de financement,

DE SOLLICITER la Dotation de Politique de la Ville d'un montant de **693 802€**.

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces actions.

DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2018.

5. APPROBATION DE LA DOTATION SOCIALE GLOBALE ET DE L'AAP DE LA CONFERENCE DES FINANCEURS POUR L'ANNEE 2018

Le rapporteur a informé le Conseil municipal de la nécessité de signer les conventions avec le Conseil Départemental relatives à la Dotation Sociale Globale et de l'AAP de la Conférence des Financeurs, pour l'année 2018.

Des appels à projets ont été adressés par les services du Conseil Départemental au titre de l'action sociale et de la prévention de la Perte d'Autonomie des Yvelines pour l'année 2018 auxquels la Commune a souscrit.

La commune s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, conformément à la demande qu'elle a formulée, le programme d'actions suivant :

➤ **Au titre de l'appel à projet de la Dotation Sociale Globale du Territoire d'Action Départementale de Seine Aval :**

AXE 1 : Accompagnement des parents dans leur rôle éducatif

- Fiche action « Animons la parentalité » : Soutien à la parentalité et socialisation des tout-petits afin de lutter contre l'isolement et le manque de repères des familles. Ateliers thématiques autour de la lecture, de la musique, de la chanson, de l'éveil moteur.

AXE 2 : Promouvoir l'autonomie des jeunes et leur citoyenneté

- Fiche action « Accompagnement et soutien aux parcours de réussite » : Soutenir les jeunes dans leur parcours de formation supérieure, les accompagner dans la réalisation de leurs projets d'insertion professionnelle, lutter contre le décrochage scolaire.
- Fiche action « Ateliers sport prévention » : Sensibilisation des jeunes au bien-être et à une bonne hygiène de vie à travers des ateliers sportifs sur le temps périscolaire.
- Fiche action « Actionner les leviers pour les jeunes de 18-25 ans » : Favoriser l'expression des jeunes, encourager leurs projets et les accompagner vers l'autonomie et la citoyenneté. Valoriser les compétences et leur implication au sein de la ville dans une démarche d'engagement citoyen au service de tous. Prévenir les risques d'exclusion sociale et d'isolement.
- Fiche action « Tous ensemble jeunes solidaires » : Actions de prévention en direction du public 11-17 ans sur les relations égalitaires entre filles et garçons à travers la création d'un jeu de société sur les relations amoureuses et l'organisation d'un Raid Aventure.

- Fiche action « Festival des idées citoyennes » : Permettre aux jeunes de 12-17 ans de s'investir par le développement de projets à dimension civique et citoyenne autour du Vivre ensemble (respect filles-garçons, solidarité, respect de valeurs de la République), l'accès à la culture et développement de la mobilité, au service de l'intérêt collectif.

AXE 3 : Favoriser l'inclusion sociale des publics les plus fragiles

- Fiche action « Chantier prévention, insertion et mise en situation de travail » : Mise en place de chantiers d'insertion, découverte des métiers et apprentissage des compétences techniques.
- **Au titre de l'appel à projet de la Conférence des Financeurs de la Perte d'Autonomie des Yvelines :**

AXE 1 : Autonomie par le corps

- Fiche action « Balades pédestres » : Organisation de balades pédestres permettant d'offrir une activité physique, du lien social, de la convivialité dans une approche culturelle.

AXE 2 : Autonomie par le lien social

- Fiche action « Ensemble, partageons un bon moment » : Organisation tout au long de l'année d'activités, d'animations et de temps fort à destination des seniors pour lutter contre l'isolement, maintenir le lien social et offrir un espace d'échanges et de découverte.

AXE3 : Autonomie par la technique

- Fiche action « Ateliers informatiques » : Favoriser l'accès au numérique à travers une initiation à l'informatique et aux nouvelles technologies. Organisation d'ateliers informatiques à destination des seniors.

Les actions sont développées en coordination avec les services du Département.

Ayant pris connaissance de ces éléments, le Conseil municipal

Considérant que le Conseil Départemental est compétent pour mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité, au développement social, à l'accueil des jeunes enfants et à l'autonomie des personnes (article L. 3211-1 du CGCT),

Considérant qu'il est également compétent pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale sur le territoire Départemental, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des régions et des communes.

Considérant les 3 axes prioritaires et les 7 fiches actions proposées par la ville au titre de l'année 2018 dans le cadre de la Dotation Sociale Globale en découlant,

Considérant le projet initié et conçu par la Commune et notamment les actions préventives développées ces dernières années auprès des tout-petits, parents et jeunes, les actions de lutte contre le décrochage scolaire et les actions favorisant l'insertion sociale et professionnelle, validé par le Commission permanente du Département du 22 juin 2018,

Considérant qu'il convient de solliciter un financement de 90 090 € en 2018 auprès du Conseil Départemental des Yvelines pour la réalisation des actions prévues dans le cadre du contrat Dotation Sociale Globale,

Considérant les 3 axes prioritaires et les 3 fiches actions proposées par la ville au titre de l'année 2018 dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Perte d'Autonomie en découlant,

Considérant le projet initié et conçu par la Commune et notamment les actions préventives développées ces dernières années auprès des personnes âgées de 60 ans et plus, validé par la Conférence des Financeurs de la Perte d'Autonomie des Yvelines en réunion plénière du 12 avril 2018,

Considérant qu'il convient de solliciter un financement de 9 200 € en 2018 auprès du Conseil Départemental des Yvelines pour la réalisation des actions prévues dans le cadre du contrat Conférence des Financeurs de la Perte d'Autonomie,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

D'APPROUVER le financement de la Dotation Sociale Globale et de la Conférence des Financeurs de la Perte d'Autonomie des Yvelines du Conseil Départemental des Yvelines pour l'année 2018,

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et les avenants à venir.

6. APPROBATION DU RAPPORT DE LA C.L.E.C.T

Le rapporteur a informé le Conseil municipal que par courrier en date du 4 juillet 2018, le Président de la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a transmis le rapport 2017 validé le 26 juin 2018 en séance plénière.

La commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie à plusieurs reprises lors de l'année 2017 afin d'étudier les transferts de compétence envisagés et affiner le calcul des transferts de charges correspondants.

Le rapport de la CLECT reprend :

- L'évaluation de la compétence « voirie » dans le cadre de la clause de revoyure.
- L'évaluation des compétences « enfance » et « petite enfance » restituées au 1^{er} septembre 2017.

Ayant pris connaissance de ces éléments, le Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Considérant la nécessité d'approuver le rapport de la CLECT dans les 3 mois suivant sa transmission.

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, 2 abstentions (M. BAUFFE et M. THIEBAUT)

D'APPROUVER le rapport 2017 de la CLECT

7. TARIFICATION DES MANIFESTATIONS DE LA COORDINATION DE LA VIE ASSOCIATIVE LOCALE

Le rapporteur, a informé le Conseil municipal que la Ville, dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative locale, souhaite définir un mode de tarification pour la participation des membres associatifs aux manifestations qu'elle propose sur son territoire et hors les murs.

Pour calculer le taux de participation, la Ville prend en compte les coûts des prestataires sollicités dans le cadre de l'organisation d'une manifestation de la Ville portée par le service de la Vie associative locale en direction des associations tels que :

- Le coût de l'hébergement
- Le coût de la restauration
- Le coût du transport
- Le coût des intervenants extérieurs (conférences, formations, animation, ...)
- Le coût de location de matériel

et ce sur devis.

Pour les manifestations du service de coordination de la vie associative (sortie de fin d'année, sorties culturelles, séjour découverte, soirées caritatives...) en direction des associations, un tarif sous forme de taux de participation est proposé à hauteur de 35% pour les usagers, en fonction du coût des prestations cumulées divisé par le nombre de participants.

La participation de la ville sera de 65 % (hors frais de personnel et mise à disposition de matériel et de locaux municipaux).

Ayant pris connaissance de ces éléments, le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, 2 abstentions (M. BAUFFE et M. THIEBAUT)

D'ADOPTER le nouveau mode de tarification applicable au public associatif inscrit aux manifestations programmées par la Ville dans le cadre de la coordination de la vie associative locale tel qu'il est défini ci-dessus

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire

